

Charleroi, le 20 mai 2019

Rue de la Rivelaïne, 21
6061 CHARLEROI
Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be
www.aviq.be

A Mesdames et Messieurs les
Responsables des Services d'Aide
aux Familles et aux Aînés

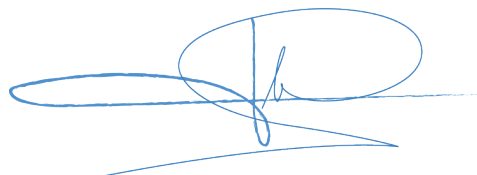
DEPARTEMENT BIEN-ETRE ET SANTE
DIRECTION DES SOINS AMBULATOIRES ET DE PREMIERE LIGNE

Nos réf. : AVIQ/BES/DSAPL/RR/05.2019/Plafond annuel 2019
Personne de contact : Raffaella RUGGIERO, assistant - 071/33.73.84 - safa@aviq.be

Objet : Le plafond annuel 2019

Ce plafond est déterminé en fonction de la durée hebdomadaire de travail convenue en commission paritaire des aides familiales et aides seniors, et des dispositions légales relatives aux congés payés et jours fériés. Pour 2019, il est fixé à 1732 heures (soit 228 j¹.X 7,6 h.)

L'Administratrice générale,
P.O.



Laurent Mont,
Directeur

¹ 228 j = 365 j – 104 jours de WE = 261 – 23 jours de congé – 10 jours fériés.